

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – JEHL Pascal – KREDER Régis - SCHMITT Clarisse – BALLAND Sandra - CASPAR Lucien - DUTTER Vincent – EHRHART Elisabeth – GUTH Thierry – HEINRICH Chantal - THOMANN Sabrina - HUCK Audrey - KEMPF Jacques – MATHIEU Arnaud - MOSSER Mireille – STEYDLI Jean-Marc – STOECKEL Joël – UHL Christophe - WEBER Sylvain

Absents excusés :

FAIVET Anne ayant donné procuration à HUCK Audrey
HEINRICH Claude ayant donné procuration à JEHL Pascal

Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux pour cette dernière séance de mandat avant les prochaines élections municipales du 15 mars 2020.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 FEVRIER 2019
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES
 - 3.1. Droit de préemption urbain
4. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES
 - 4.1. Défense extérieure contre l'incendie (DECI) – Création d'une base de données
 - 4.2. Bilan carnaval 2020
 - 4.3. Salle multisports – Avenant au lot n°3 – Bâtiment
5. FINANCES COMMUNALES
 - 5.1. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2019
 - 5.2. Affectation du résultat d'exploitation 2019
 - 5.3. Fixation des taux des quatre taxes pour 2020
 - 5.4. Approbation du budget primitif 2020
6. DIVERS ET COMMUNIQUE

_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire

DESIGNE Mme BALLAND Sandra comme secrétaire de séance

APPROUVE A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 FEVRIER 2020

Le Maire informe l'assemblée que deux remarques ont été transmises. Elles sont intégrées dans le PV, à savoir :

- Au point **5.2. Subventions pour les classes transplantées – Ecole primaire et Collège**

Il fallait lire 21 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 0 VOIX CONTRE

- Au point **Divers** : il avait été évoqué l'endettement de la commune au 1^{er} janvier 2020. Il représente 1514 €/habitant. Cette information est inscrite au PV conformément à la demande de Mme HUCK Audrey

Aucune autre remarque n'étant émise séance tenante, le procès-verbal de la séance du 03 février 2020 est soumis à l'approbation.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

4. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES

4.1. Défense extérieure contre l'incendie (DECI) – Création d'une base de données

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Une réforme de la DECI a été instituée par la loi du 17 mai 2011 et un décret du 27 février 2015. Ce décret prévoit la mise en place d'un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Le SDIS a rédigé un règlement départemental validé par arrêté préfectoral du 15 février 2017. Le SDIS est amené à mettre en place une base de données des points d'eau incendie (PEI).

Conformément aux dispositions de l'article R 2225-4 et suivants du CGCT, il y a lieu d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction de ces risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie.

Afin de répertorier tous ces points d'eau, il est nécessaire

- d'avoir recours à un prestataire externe pouvant vérifier tant en conformité des points d'eau incendie, qu'en matière de couvertures des risques à défendre sur le territoire communal. (les sapeurs-pompiers n'ont pas cette compétence)
- de se prononcer sur l'échéance de ces contrôles de débit et pression (avec un maximum de 3 ans).

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

Le Conseil municipal dans sa séance du 03 février 2020 souhaitait confier à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim une consultation pour une commande groupée.
Au vu de l'avancement de ce dossier par les collectivités, l'intervention de la Comcom ne serait pas pertinente.

Des devis ont été sollicités pour la vérification des 79 poteaux et 35 puits d'incendie.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le service public de DECI

AUTORISE le Maire à signer le marché avec le bureau de contrôle DEKRA, dont l'offre est la mieux-disante. (2 560 € HT pour le contrôle de 79 poteaux et 35 puits d'incendie)

INSCRIT la dépense au budget communal 2020.

APPROUVE PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 1 VOIX CONTRE (KEMPF Jacques)

4.2. Bilans carnaval 2020

Les bilans carnaval des Enfants et Grand Carnaval sont commentés par l'adjoint KREDER Régis, en charge de l'OMSLC.

Ce carnaval a connu une belle affluence et les résultats sont positifs pour les deux manifestations.

La subvention de 5 000 € de la commune a permis à l'OMSLC d'avoir une avance sur sa trésorerie.

Le résultat excédentaire permet à l'OMSLC la prise en charge de facture concernant l'intervention de la balayeuse après le carnaval, dont le coût s'élève à 2 989,86 €.

Entendu en ses explications l'adjoint KREDER Régis, le conseil municipal

PREND ACTE du bilan carnaval 2020 et des frais de balayeuse pris en charge par l'OMSLC.
Il rappelle également les subventions de la commune les années antérieures.
Celles-ci diminuent d'année en année.
Il est soulevé la problématique des parkings lors de cette manifestation.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4.3. Salle multisports – Avenant au lot n°3 - bâtiment

Suite à la validation des équipements de cuisine par le conseil municipal en séance du 25/11/2019, il convient de prévoir des travaux complémentaires

Au niveau de la laverie :

Travaux de charpente - de couverture – de plomberie et de ventilation – d'électricité
dont le montant est estimé à 8 918 € HT

Au niveau du bar et stockage

Travaux de cloison/doublage et menuiseries extérieurs – plomberie – menuiserie intérieure
dont le montant est estimé à 3 480 € HT

Le montant total de l'avenant n°1 du lot n°3 est estimé à 12 398 € HT.

Le marché du lot n° 3 passe de 2 688 000 € HT à 2 700 398 € HT.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

Ce montant peut être défalqué aux dépenses imprévues inscrites dans cette opération.
Il n'y a pas lieu de voter des crédits supplémentaires.

Entendu en ses explications Mr le Maire et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable quant à ces travaux complémentaires rendus nécessaires suite à la décision du conseil municipal du 25/11/2019

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot N°3 – Bâtiment pour un montant estimé à 12 398 € HT.

CONSTATE que les crédits sont inscrits au budget

Le Maire informe les conseillers qu'aucun autre avenant n'est connu à ce jour. Il conviendra de mettre en place des séparations dans le local rangement. Ces rayonnages ou cloisonnement sont estimés à 2 000 € et peuvent être réalisés en régie

APPROUVE PAR 19 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS – 0 VOIX CONTRE

5. FINANCES COMMUNALES

5.1. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019

Mr FAHRNER Maurice, adjoint au maire, commente les résultats du compte administratif 2019.

	Total Budget	Réalisations
Investissement		
Dépense :	4 874 739,38	1 596 061,56
Recette :	5 318 433,61	1 183 613,13
Excédent :	443 694,23	
Déficit :		412 448,43
Fonctionnement		
Dépense :	2 111 959,23	1 261 606,08
Recette :	2 111 959,23	1 796 846,84
Excédent :	0,00	535 240,76
Déficit :		
Résultat		
Excédent :	443 694,23	122 792,33
Déficit :		

Les chiffres du compte de gestion 2019 tenu par le receveur municipal, sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Entendu l'exposé du 1^{er} adjoint relatif au compte administratif 2019 constituant l'exécution des décisions budgétaires de l'exercice écoulé et notamment sur certaines évolutions des dépenses,

Après examen des documents présentés au compte administratif pour 2019

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

CONSIDERANT la concordance parfaite entre le compte de gestion tenu par le comptable et le compte administratif de la commune, le conseil municipal, le Maire s'étant retiré au moment du vote,

APPROUVE le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion comme présenté

APPROUVE PAR 22 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE – 1 VOIX ABSTENTION

5.2. Affectation du résultat d'Exploitation 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Bruno KUHN, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 535 240,78 €,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A. EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2019 Affectation obligatoire - à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	535 240.76 €
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	535 240.76 €
B. DEFICIT AU 31.12.2019 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif (compte 001 dépenses d'investissement) Excédent disponible (voir A – solde disponible)	412 448,43 € 412 448,43 €
C.	

APPROUVE PAR 23 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE

5.3. Fixation des taux des quatre taxes pour 2020

Mr FAHRNER informe le conseil municipal que l'état N° 1259 relatif aux bases d'imposition prévisionnelles 2020 ainsi que les produits attendus, ne sont pas encore communiqués par la DGFIP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

Il propose de maintenir les taux à l'identique de ceux de l'année 2019 comme suit :

TAXES	TAUX DE REFERENCE
Taxe d'habitation	16.20 %
Taxe foncière (bâti)	9.93 %
Taxe foncière (non bâti)	47.42 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16.26 %

Entendu en ses explications Mr FAHRNER, le conseil municipal est amené à voter les taux pour 2020.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE de maintenir pour 2020 les taux comme présentés.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.4. Approbation du budget primitif 2020

Le projet de budget primitif 2020 initialement commenté aux conseillers lors de la réunion du conseil municipal du 03/02/2020, est présenté dans les grandes lignes par le premier adjoint. Le projet de budget se présente comme suit :

Section de fonctionnement

✓ Dépenses réelles	1 507 774,00 €
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	746 055,00 €
	2 253 829.00 €
✓ Recettes réelles	2 253 829,00 €
(dont excédent de fonctionnement reporté : 535 240.76€)	

Section d'investissement

✓ Dépenses opérations diverses	3 270 790,57 €
✓ Opérations financières et autres	826 335,43 €
	4 097 126,00 €
✓ Recettes d'opérations d'investissement	3 285 091,00 €
Opérations d'ordre	746 055,00 €
	4 314 373.00 €

Ce budget est constitué principalement d'opérations en report.

Il est présenté en suréquilibre en section d'investissement. Une somme de 217 250 € pourra être réaffectée à une nouvelle opération et plus particulièrement au remboursement du capital du prêt relais TVA en 2021.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

Mr FAHRNER rappelle qu'un aperçu de la situation financière des communes peut être visualisé sur le site internet du gouvernement ou autre site. Ces différentes fiches permettent de retracer les situations financières des communes ainsi que les données relatives à la fiscalité.

L'endettement de la commune est important sur ce budget car la totalité en capital des nouveaux emprunts relatifs à la salle multisports est inscrit. Le capital inscrit au 01/01/2020 est de 4 088 580 €. Le capital à rembourser sur l'année 2020, tous les prêts confondus, s'élève à 188 028 €.

Après prise en compte des différents emprunts, l'endettement en capital au 01/01/2020 pour 2 680 habitants est de 1 525.58 €.

Mr le Maire fait la rétrospective depuis 2014 quant à l'annuité par habitant (capital+intérêt)

* 2014 = 116 €/habitant

* 2015 = 118 €/habitant

* 2016 = 124 €/habitant

* 2017 = 126 €/habitant

* 2018 = 103 €/habitant

* 2019 = 99.50 €/habitant

* 2020 = 94.67 €/habitant (sous condition de ne pas contracter de nouveaux prêts).

La dette est maîtrisée. Certains prêts dont l'annuité s'élevait à 126 000 €/an sont arrivés à terme. L'annuité pour le nouveau prêt de la salle multisports est de 110 000 €/an, soit un delta de moins de 16 000 € à rembourser par an.

Le prêt de la rénovation de l'église sera également échu l'année suivante (10 000 €).

Mr le Maire souhaitait apporter des rectificatifs suite aux chiffres annoncés en campagne électorale.

Il est évoqué que la vente par la commune de 2 biens immobiliers a permis d'alimenter l'autofinancement de la nouvelle salle de sport. Mr le Maire rappelle que la gestion et la vente de ce patrimoine avait été décidées en conseil. Leurs mises aux normes auraient été onéreuses pour la commune.

En parallèle il est rappelé que la commune avait aussi racheté un autre bien immobilier qui aujourd'hui n'apporte pas de rentrée d'argent mais une satisfaction pour les usagers qui fréquentent la ludothèque et l'école intercommunale de musique.

APPROUVE PAR 19 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS – 1 VOIX CONTRE (KEMPF Jacques)

6. DIVERS ET COMMUNIQUE

- Proposition de l'Inspectrice au DASEN pour la prochaine rentrée scolaire : maintien des 8 classes et ouverture d'une classe Ulis (12 à 14 places) pour les enfants de 6 à 12 ans à difficultés du village et ceux aux alentours, en sachant que la commune accueille déjà ceux du foyer. Cette salle de classe Ulis pourra être installée à l'étage de l'école des filles. Il conviendra d'aménager et équiper cette classe, conformément aux crédits inscrits au budget.
Le conseil est informé que les enfants fréquentant la classe Ulis sont prioritaires pour l'accueil au périscolaire. La capacité d'accueil au périscolaire sera insuffisante. Toutes les demandes n'ont pu être honorées à la rentrée scolaire 2020/21.
Un nouveau site pourrait être créé sur Bindernheim. Ce point a été évoqué avec Marion BANCELIN, responsable de l'enfance et jeunesse auprès de la CCRM.
- Le dossier PPRI définitif est déposé en mairie et est consultable
- Elections municipales du 15/03/2020. Ouverture du bureau de vote à 8h
- Elections du Maire et des adjoints le vendredi 20/03 à 19 h en mairie et sous réserve que le conseil municipal soit complet dès le 1^{er} tour de scrutin.
- Explications fournies par le maire quant aux orientations budgétaires de la CCRM à long terme sur 5 à 6 ans.
 - lors du renouvellement des conseillers communautaires, les conseils municipaux devront se prononcer à nouveau sur le PLUi.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

- pas de création de communes nouvelles
- indemnités des élus : les nouveaux élus devront se prononcer sur les montants, les taux et le nombre de vice-présidents devant siéger dans le nouveau bureau. Le budget de la CCRM a intégré des indemnités maximales.
- Voirie : 1 Million réparti comme suit : 100 000 € pour la voirie, 600 000 € Très Haut Débit, 300 000 € pour l'éclairage public.
- Extension du Périscolaire de Wittisheim : 750 000 €. l'idée de la CCRM sur ce mandat qui prend fin, était d'équiper par secteur les communes de périscolaires. (Elsenheim et Bootzheim sont en phase d'achèvement)
- Marckolsheim crée un nouveau quartier (+1500 habitants). La capacité d'accueil du périscolaire ayant été atteinte, le CAUE a été diligenté pour mener une étude de projet pour réunir en un seul endroit un périscolaire ainsi qu'un multi-accueil. Le coût estimatif s'élève à 3 Millions par projet.
- La rue d'Ebersmunster est une voirie intercommunautaire. Sa réfection n'est pas inscrite à l'heure actuelle dans un programme de voirie pluriannuel.
- PETR et le TIS : Projet d'extension du TIS à l'ensemble du PETR.
- il est évoqué l'importance du budget de la CCRM, plus de 31 Millions €
- Mr STOECKEL fait remarquer que les arbres longeant le chemin forestier à la sortie du village vers Ebersmunster, n'ont connu aucun dépérissement. Un dépôt de plainte avait été déposé il y a 3 ans quant à ce propos.

Pour clôturer cette dernière séance, le Maire souhaite faire une rétrospective sur ses 25 années de mandats et plus particulièrement sur ses 12 années de magistrature. Ces années ont été riches en expérience, en belles rencontres et de beaux projets tels que les chantiers de voiries rue Principale et Muttersholtz, place de la Mairie, parvis de l'Eglise, réaménagement de la mairie, mise en accessibilité de différents bâtiments, réfection des cours de tennis.

Le projet de son mandat «la salle multisports » est en bonne voie. Elle sera opérationnelle en septembre de cette année.

Il reste toujours des choses à faire, mais ce qui est fait, n'est plus à faire. Toutes ces opérations ont pu être réalisées sans augmenter les impôts et en gérant au mieux la dette.

Il remercie ses adjoints, les conseillers, la directrice des services et l'ensemble du personnel pour leur soutien et leur implication dans la vie communale. Il souhaite bon vent à tous ceux et celles qui s'engagent sur le chemin de la vie municipale.

La séance est close à 20h40 et l'ensemble des conseillers est invité au repas budgétaire.

Fait à HILSENHEIM le 10/03/2020
Le Maire
Bruno KUHN